CDG 39
Centre de gestion du Jura

ARRÊTÉ D'ANNULATION DE CREATION OU DE VACANCE D'EMPLOI N° 17092021

AN03920210917784

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B et C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :
Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 3 déclarations annulées

Article 2 :
Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet du Jura

Le président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site http://www.emploi-territorial.fr rubrique «Publicité des arrêtés»

PRÉFECTURE DU JURA
REÇU LE :
20 SEP. 2021
Loi du 2 Mars 1982

Fait à Champagnole le 17 septembre 2021

Le Président,

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DU JURA

Clément PERNOT

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V039210500305979001	Adjoint d'animation Adjoint d'animation principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 2ème classe Agent social ATSEM principal de 1ère classe ATSEM principal de 2ème classe Adjoint technique territorial	ATSEM (h/f)	Le nbre d'heures ne convient pas	30h00	COMCO DU VAL D'AMOUR 39380 Chamblay	01/09/2021	03920210528242
V039210800373948001	Adjoint technique principal de 2ème classe	Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural (h/f)	Le nbre d'heures ne convient pas	28h00	RANS 39700 RANS	01/09/2021	03920210806247
V039210300248568001	Adjoint technique territorial Adjoint technique principal de 2ème classe	Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural (h/f)	Le grade ne convient pas	35h00	SAINT LAURENT EN GRANDVAUX 39150 SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX	01/07/2021	03920210312269

PRÉFECTURE DU JURA
REÇU LE :
20 SEP. 2021
Loi du 2 Mars 1982